



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Secrétariat général
pour les affaires régionales
Direction régionale
aux droits des femmes et à l'égalité

Introduction du M Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire du colloque régional sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences le mardi 3 décembre 2019 à 9h30 dans les locaux de l'AIDAPHI à Saint Jean de Braye

Je salue l'ensemble des professionnels (les professionnels de l'hébergement, du logement, du champ social, représentants des associations, des services de l'Etat, des collectivités territoriales des 6 départements) qui participent à ce colloque régional qui se tient pour la première fois sur le thème de l'hébergement et du logement des femmes victimes de violences.

Je vous remercie Madame la directrice générale de l'AIDAPHI pour l'accueil dans vos locaux et vos propositions.

En 2019, 138 féminicides ont été recensés, 10 concernent la région Centre-Val de Loire.

Ces chiffres montrent que le sujet des violences faites aux femmes est un fléau qui frappe notre société, et un sujet de préoccupation des services de l'Etat.

La première urgence est de protéger les femmes victimes de violences conjugales en leur assurant une mise à l'abri rapide. En région Centre-Val de Loire ce sont 120 places qui sont mobilisables pour les femmes victimes de violences, et des besoins supplémentaires de 50 places (dont 20 pour le Loiret) ont été estimés et sont en cours d'actualisation.

L'accès à un logement constitue une mesure urgente pour protéger une femme d'un conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une victime de violences conjugales.

Pour répondre à ces enjeux, et dans le cadre de la grande cause du quinquennat dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Premier Ministre a lancé le 3 septembre dernier un Grenelle contre les violences conjugales, et les conclusions ont été livrées le 25 novembre autour de trois axes :

- 1) Traiter les violences dès le plus jeune âge en misant sur l'éducation
- 2) Garantir la protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants
- 3) Assurer le suivi et la prise en charge des auteurs de violences

Plusieurs mesures concernent l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences :

- 1000 places d'hébergement supplémentaires (250 d'hébergement d'urgence, 750 de logement temporaire),
- le lancement d'une plateforme de géolocalisation des hébergements disponibles pour les professionnels,
- l'accès des femmes victimes de violences à la garantie VISALE (garantie locative).

Les services de l'Etat seront amenés à mobiliser les acteurs pour la déclinaison de ces mesures et remonter les besoins.

Ce colloque est un point de départ pour mobiliser de manière interdépartementale les acteurs de l'hébergement et du logement sur les parcours des femmes victimes de violences.

Il s'agit d'échanger les pratiques et de définir des pistes d'actions au niveau local.

Les engagements dégagés pourront être inscrits dans les plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), pierre angulaire de la politique de l'hébergement et du logement dans les territoires.

Les éléments de diagnostic et de stratégie pourront être capitalisés lors d'une présentation au CRHH en 2020, pour soutenir notamment le développement du logement adapté (ALT, intermédiation locative) en faveur des femmes victimes de violences.

L'harmonisation des pratiques entre les bailleurs sociaux, entre les structures sociales pourra être animée en lien avec les têtes de réseaux régionales : USH, FAS, URIOPSS, CREAL.

Je vous souhaite une journée constructive pour mieux agir ensemble pour protéger les victimes de violences.